

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 29 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit et le 29 mars, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans la salle des Mariages à UCEL, en session ordinaire, sous la présidence de M Louis BUFFET, Président de la communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H10 en présence de :

PRESENTS : Messieurs JP. LARDY, E. FARGIER, A. CHIRAUSSSEL, J. DURIEU, A. LOYET, M. BOUSCHON, P.GAILLARD, S. CIVIER, G. JALADE, A. BASTIDE, B. PERRUSSET (+procuration de P. ROUX), P.MAISONNEUVE, R. THIOLLIERE, L. JOFFRE (procuration de JC. COURT), L. BUFFET, G. SAUCLES, R. MOULIN, J. DAURY, D.BERAL, J. SOUBEYRAND, B. MEISS, R. ROURESSOL, F. BRECHON, P. ABEILLON (+procuration de D.RECCHIA), J. SEBASTIEN, G. FANGIER, S. REYNIER, J. SARTRE (+procuration de M. CHAZE), P. LAVIALLE, M. CEYSSON, R. LACROTTE, M. TOURVIEILHE (+procuration de C. GARCIA), P. MANENT, Mesdames R. DUPLAN (procuration de G. DOZ), M. ALLAMEL (+procuration de JP. CONSTANT), MN. DURAND, C. FAURE, F. DUMAS, M. DUBOIS (+procuration de A. LACOSTE), C. DUCHAMP (procuration de JY.PONTHIER), C. SUCHET, C. PASTRE, MF. MARTIN, D. FORBIN, D. CHARITA (+procuration de JC. FLORY).

Nombre de conseillers

En exercice : 55

Présents : 45

Procurations : 7

Votants : 52

Absents : 3

Date de convocation : 23/03/2018

Absents : Monsieur F.JOUFFRE , Mesdames F.NOGIER, N. BARACAND

En présence des suppléants non votants :
Monsieur C. BOUTONNET, P. AYMARD, J. LE BELLEGO

Secrétaire de séance : Monsieur S. CIVIER

Objet : ZAE Lucien AUZAS à Lavilledieu : acte modificatif n° 1 au contrat d'assistance et de maîtrise d'œuvre délégué au SDEA pour les travaux de requalification

Le Président rappelle que la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas est compétente en matière de création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités économiques (ZAE). La ZAE Lucien AUZAS située sur la commune de Lavilledieu fait partie des ZAE sur lesquelles la CCBA exerce sa compétence.

Initiée par la communauté de communes de Berg et Coiron, un programme de requalification de cette ZAE a été programmé en plusieurs phases afin de faire face aux problèmes fonctionnels, notamment en matière de gestion des eaux pluviales ou de vieillissement des équipements, rencontrés sur cette ZAE créée depuis 1972.

En date des 14 novembre et 28 décembre 2015, la communauté de communes Berg et Coiron avait passé un contrat d'assistance et de maîtrise d'œuvre avec le SDEA portant sur l'établissement des études, la passation des contrats de travaux, la direction de l'exécution des contrats de travaux, l'ordonnancement, le pilotage et la coordination du chantier et enfin l'assistance aux opérations de réception des travaux de requalification de ZAE Lucien Auzas à Lavilledieu.

Considérant d'une part la sortie de la commune de Lavilledieu de la communauté de communes Berg et Coiron, il convient de transférer ce contrat à la communauté de communes du Bassin d'Aubenas et d'autre part le non achèvement des travaux de requalification, il convient de préciser les travaux objet du contrat et de proroger le contrat jusqu'à 1 an après la réception définitive des travaux par la CCBA.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- D'approuver l'acte modificatif n° 1 au contrat d'assistance et de maîtrise d'œuvre avec le SDEA portant sur les travaux de requalification de ZAE Lucien Auzas à Lavilledieu ;
- D'autoriser le Président à la signature de tous documents nécessaires à l'application des présentes.

« Certifié exécutoire compte tenu de la télé
transmission en Sous-Préfecture de
Largentière le

**L'Ordonnateur soussigné
certifie le caractère exécutoire
par réception en Préfecture**

en date du 25 AVR. 2018

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 11 Avril 2018

Le Président,
Louis BUFFET

